

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Le débat portant sur les orientations générales du budget 2026 s'est tenu le 22 octobre 2025. Le budget primitif 2026 sera examiné par le Conseil métropolitain lors de la séance du 5 décembre 2025.

Les budgets du secteur public local sont structurés en deux grands ensembles :

- La section de fonctionnement retrace les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services, telles que les charges de personnel ou les produits issus de la tarification des services par exemple ;
- La section d'investissement retrace les dépenses et recettes relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine.

La réglementation permet ou impose l'isolement de certaines dépenses et recettes dans des budgets annexes. Ainsi, la Métropole Nice Côte d'Azur dénombre neuf budgets : un budget principal et huit budgets annexes.

Pour plus de simplicité, il est proposé une présentation consolidée des dépenses et recettes. Les flux internes – globalement neutres – sont retraités. Enfin, les éléments consolidés présenté ci-dessous ne tiennent pas compte du budget annexe Nice Méridia (budget de lotissement spécifique et en extinction).

La section de fonctionnement :

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 018,2 millions d'euros. Elles sont principalement constituées d'impôts et taxes (60%), de produits des services, du domaine et ventes diverses (22%) et de concours financiers de l'Etat (7%).

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 894,9 millions d'euros et comprennent principalement les charges à caractère général (46%), les charges de personnel (27%) et les atténuations de produits (14%).

La section d'investissement :

Les recettes d'investissement atteignent 427,2 millions d'euros dont 123,3 millions d'euros d'autofinancement.

Elles comportent par ailleurs les subventions d'investissement versées par nos partenaires (15%), d'autres ressources propres telles que les remboursements du fonds de compensation de la TVA ou encore les emprunts nouveaux (23%).

Les dépenses d'investissement sont prévues à 427,2 millions d'euros. Elles comprennent notamment les dépenses d'équipement qui permettent de financer de nombreux projets (53%) ou le remboursement du capital de la dette (24%).

Les dépenses d'équipement de la Métropole s'élèvent à 227,1 millions d'euros sur le budget principal et les budgets annexes. Elles atteignent près de 450 millions d'euros en prenant en compte les dépenses des opérateurs publics de la Métropole :

- La transition écologique : 65,3 millions d'euros ;
32,9 millions d'euros sont consacrés aux investissements en matière de transport public (extension des réseaux de transport en commun en site propre avec les lignes 4 et 5 de tramway, rallongement des rames de la ligne 1, parcs relais, plan vélo, etc.).
13,4 millions d'euros permettent de financer les investissements de la régie en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés.
- L'attractivité économique : 20,5 millions d'euros ;
4,8 millions d'euros portent sur le financement des infrastructures portuaires comprenant notamment les études et la maîtrise d'œuvre de l'électrification des quais et des travaux de réhabilitation de la digue du Port de Nice.
Les autres interventions portant sur l'aménagement des zones d'activité économique, sur celui de la régie des MIN d'Azur ou encore pour l'équipement du Centre de Formation d'Apprentis à Carros.
- La cohésion sociale et territoriale : 43,5 millions d'euros ;
30,9 millions sont consacrés aux travaux de reconstruction des vallées suite au passage des tempêtes Alex et Aline.
La Métropole finance le logement social et le renouvellement urbain à hauteur de 11,6 millions d'euros.
- Les infrastructures : 97,9 millions d'euros.
Il est prévu 33,3 millions d'euros pour la réalisation de grands investissements sur la voirie et les espaces publics mais également 21,4 millions d'euros de travaux de proximité dans les communes.

L'encours de dette est estimé à 1 690,2 millions d'euros à la fin de l'année 2025. Il aura donc diminué de 4,5 millions d'euros sur l'exercice après 15,2 millions d'euros de désendettement constaté en 2024.

Le budget primitif 2026 prévoit un désendettement net de 3 millions d'euros. En retenant des taux de consommation de crédits élevés (95% en investissement), il est estimé que le désendettement atteindra 37,9 millions d'euros en 2026.

Entre 2023 et 2026, l'encours de dette aura ainsi été ramené de 1 709,9 à 1 652,4 millions d'euros correspondant à un désendettement de l'ordre de 60 millions d'euros sur la période.